Institut des Hautes Études Commerciales et Économiques
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
Labor improbus omnia vincit

AVIS IMPORTANT

Aux étudiants

Première, deuxième et troisième année

OBJET : Paiement des frais annuels obligatoires – Année académique 2026-2027

La Direction administrative et financière de l'Institut des Hautes Études Commerciales et Économiques (IHECE) porte à la connaissance de l'ensemble des étudiants de première, deuxième et troisième année que le paiement des frais annuels obligatoires pour l'année académique 2026-2027 doit être effectué conformément aux échéances suivantes :

1 Étudiants de première année

75,000.00 HTG
soixante-quinze mille gourdes

PÉRIODE DE PAIEMENT
Du 5 au 30 novembre 2026

Les étudiants de première année, toutes sections confondues, sont tenus d'acquitter les frais annuels obligatoires durant cette période.

2 Étudiants de 2e et 3e année

75,000.00 HTG
soixante-quinze mille gourdes

PÉRIODE DE PAIEMENT
Du 16 novembre au 15 décembre 2026

Les étudiants de deuxième et troisième année, toutes filières confondues, doivent procéder au paiement des frais annuels obligatoires durant cette période.

RAPPEL IMPORTANT

- Les frais annuels constituent une **obligation financière distincte des frais de scolarité**, conformément à la grille tarifaire officielle de l'année académique 2026-2027.
- Tous les étudiants concernés sont tenus de **respecter rigoureusement les délais prescrits** afin de régulariser leur situation financière auprès de l'institution.
- Les paiements doivent être effectués suivant les modalités établies par le **service de la comptabilité**. Les étudiants sont invités à **conserver leurs reçus** comme preuves de paiement.

La Direction administrative et financière compte sur la collaboration et le sens des responsabilités de chacun pour le respect de ces dispositions.

Fait à Port-au-Prince, le 3 novembre 2026.

Jean Max Edgar PIARD
Directeur administratif et financier